

# Tarifification en vigueur à compter de juillet 2025

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	2,05 \$	3,75 \$	7,50 \$
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70 \$		
<b>Tarif par journée pédagogique</b>			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,55\$		
<b>Tarif par journée de la semaine de relâche</b>			
Tarifification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	Le service de garde est fermé		
<b>Tarif d'utilisation du service de dépannage</b>	<b>AM</b>	<b>Midi</b>	<b>PM</b>
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

## Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année)	1,75\$/jour

